

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 3 juin 2014 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue aux personnes présentes et le Maire ouvre la séance ordinaire à 19 :30 heures.

\* \* \* \* \*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2014-06-183**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**Rapport mensuel du Maire**

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2014-06-184**

**Contribution financière au Parcours des Arts – Édition 2014**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise une contribution financière au montant de 250 \$ au Parcours des Arts en regard de son édition 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-185**

**Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 650 \$ pour l'inscription du Maire au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec, du 25 au 27 septembre 2014, ledit Conseil autorise également les dépenses au montant suffisant pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014

**RÉSOLUTION 2014-06-186**

**La Gloriette fait relâche en juillet 2014**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une relâche de *La Gloriette* pour le mois de juillet 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2014-06-187**

**Factures payées et à payer**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 3 juin 2014, avec dispense de lecture de la liste au montant total de 70 612,88 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-188**

**Nomination de l'auditeur des livres de la Municipalité**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme le comptable professionnel agréé (CPA), monsieur Benoit Dubord, auditeur des livres de la Municipalité pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016;

**Que** les honoraires pour l'audition desdits livres de la Municipalité sont au montant de 8 500 \$ taxes applicables en sus, pour chacun desdits exercices financiers audités, le tout, tel que l'offre de service de monsieur Dubord, laquelle offre datée du 28 mai 2014 fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 Greffe**

**RÉSOLUTION 2014-06-189**

**Modifier la résolution n° 2014-02-071**

**Terme d'office de monsieur Michel Marchessault au CCCT**

**Considérant** qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de modifier la résolution n° 2014-02-071 en raison d'erreur à l'égard des dates du terme d'office de monsieur Michel Marchessault, résolution adoptée pour sa nomination comme membre du Comité consultatif culturel et touristique (CCCT);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** Conseil municipal modifie les dates du terme d'office de monsieur Michel Marchessault, nommé membre du CCCT par la résolution n° 2014-02-07 comme suit et respectivement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> *Que*:

- ... ledit terme prenant fin au mois de *novembre 2015*;
- ... pourrait être renouvelé en *novembre 2015* pour se terminer en *novembre 2018*.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**RÉSOLUTION 2014-06-190**

**Procès-verbal séance ordinaire du 6 mai 2014**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-191**

**Procès-verbal séance extraordinaire du 20 mai 2014**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-192**

**Autorisation de destruction d'archives suivant le calendrier de conservation  
Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la destruction des archives prêtes à détruire en 2014, suivant les listes préparées et datées du 29 avril 2014 par l'archiviste régionale de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, madame Josée Lelièvre, lesquelles listes sont conformes aux normes de conservation des archives dans les municipalités et donc, en conformité du calendrier de conservation des archives de la Municipalité;

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 125 \$ taxes applicables en sus pour les frais de destruction par une entreprise spécialisée en la matière.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 Règlement**

**RÉSOLUTION 2014-06-193**

**Province de Québec  
MRC de La Vallée-du-Richelieu  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

---

**Règlement de modification n° 2011-12-2 modifiant l'article 6  
du Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

---

**Considérant** l'avis de motion n° 2011-12-2 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2014 pour le règlement n° 2011-12-1 modifiant l'article 6 du Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**Que** le Conseil municipal adopte le règlement de modification n° 2011-12-2 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu comme suit, à savoir :

### **Article 1**

Il est ajouté la phrase suivante à la fin du 2<sup>ième</sup> paragraphe de l'article 6 dudit Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

Le délai de 12 mois qui suit la fin du mandat de toute personne, ne s'applique pas à ces mêmes personnes qui pourraient obtenir un poste de pompier à temps partiel au sein du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité et il en est de même pour ces mêmes personnes qui pourraient obtenir un siège de membre votant sur les comités consultatifs de la Municipalité.

### **Article 2**

Le présent règlement de modification n° 2011-12-2 modifiant l'article 6 du Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu entre en vigueur suivant la loi.

*Lecture faite*

**Adopté à l'unanimité – résolution n° 2014-06-193**

**2.4 Avis de motion : aucun**

\* \* \* \* \*

**2.6 Gestion du personnel**

### **RÉSOLUTION 2014-06-194**

#### **Entériner l'embauche du personnel du Camp de jour 2014**

*Note aux lecteurs*

**Désistement de Noémie Jeannotte (empêchement suite à une blessure)**

**Voir remplacement au procès-verbal du 2 juillet 2014**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal entérine l'embauche des personnes suivantes aux conditions usuelles entendues entre les parties, personnes formant le personnel du Camp de jour 2014 :

- Kathia Nadeau – service de garde et adjointe à la coordonnatrice du Camp de jour 2014 (*Geneviève Duguay*)
- Samuel Pinard – animateur groupe moyen ou grand
- Noémie Jeannotte – animatrice groupe moyen ou grand
- Séléna Bégué-Lafleur – animatrice groupe des petits

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2014-06-195**

#### **Autorisation de remboursement pour formation**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le remboursement de 337 \$ à madame Joscelyne Charbonneau, adjointe à la direction générale concernant les sessions de formation en gestion municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Sécurité incendie**

#### **Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture des rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

Le Maire fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2014-06-196**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 525 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour du bois d'épinette pour sécuriser la galerie et l'escalier avant de la Maison de la culture et du tourisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 Transport – Voirie locale**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal, notamment concernant la demande de subvention non retenue dans le cadre du programme Veloce II – volet 2 bien que la confirmation écrite ne soit pas encore reçue à la Municipalité.

**RÉSOLUTION 2014-06-197**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 60 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'achat de peinture pour marquage (route désignée – Mgr-Gravel).

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-198**

**Adjudication contrat des travaux de scellement de fissures pour la  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Prévision budgétaire 2014 – 6 000 \$**

*Note aux lecteurs : 6 000 \$ et non 16 000 \$*

**Considérant** que dans le cadre d'un appel groupé de soumissions par invitation, des prix ont été demandés à 3 entrepreneurs pour des travaux de scellement de fissures;

**Considérant** que les soumissions reçues dans le délai imparti ont été trouvées conformes aux exigences de l'appel groupé de soumissions par invitation, le tout au même prix unitaire du mètre linéaire pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil, avant taxes applicables comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix unitaire (du mètre linéaire)</b>
Environnement routier NRJ inc	1,23 \$
Le Groupe Lefebvre inc.	1,34 \$
Gestion Pavez inc.	1,74 \$

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal accorde le contrat de scellement de fissures pour l'année 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement routier NRJ pour le prix unitaire de 1,23 \$ du mètre linéaire, taxes applicables en sus;

**Que** la soumission d'environnement routier NRJ inc. fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux de l'année 2014 s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**4.4 Parcs et terrains de jeux**

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2014-06-199**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 201 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat de semences pour l'aménagement d'un terrain de stationnement supplémentaire dans le cadre du Festival Chants de Vieilles édition 2014, aménagement dans un champ en sous-location, le tout à refacturer à l'organisme Chants de Vieilles sous le couvert d'un contrat de sous-location autorisé par la résolution n° 2014-06-201.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-200**

**Contrat de sous-location d'une parcelle de terre avec la compagnie Agri-Vallée inc. et avec le propriétaire du fond de terre : Pareclemco**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et la secrétaire-trésorière et directrice générale ou l'adjointe à la direction générale, à signer le contrat d'un an (1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015) de sous-location d'une parcelle de 3 acres de terre située à l'arrière des maisons de la rue des Saules et près du Centre communautaire et administratif de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, avec monsieur Alain Lavallée de la compagnie Agri-Vallée inc. et monsieur Clément Pépin de Pareclemco, propriétaire du fond de terre, le tout pour permettre à l'organisme Chants de Vieilles d'y tenir un stationnement durant le Festival Chants de Vieilles édition 2014;

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 600 \$ taxes applicables en sus pour le paiement à Agri-Vallée inc. dudit contrat de sous-location, paiement autorisé à la signature dudit contrat de sous-location par toutes les parties de celui-ci;

**Que** la présente résolution fasse et elle fait partie intégrante dudit contrat de sous-location et il en est de même dudit contrat de sous-location.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-201**

**Contrat de sous-location d'une parcelle de terre à l'organisme Chants de Vieilles**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et la secrétaire-trésorière et directrice générale ou l'adjointe à la direction générale, à signer le contrat d'un an (1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015) de sous-location d'une parcelle de 3 acres de terre située à l'arrière des maisons de la rue des Saules et près du Centre communautaire et administratif de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu avec mesdames Geneviève Nadeau et Marie-Claude Bouchard de l'organisme Chants de Vieilles, le tout pour permettre audit organisme Chants de Vieilles d'y tenir un stationnement durant le Festival Chants de Vieilles édition 2014;

**Que** le Conseil municipal autorise la refacturation à l'organisme Chants de Vieilles du montant de 600 \$ taxe nette en sus pour le remboursement de la sous-location ainsi que le remboursement des dépenses taxe nette en sus des semences en référence à la

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014

résolution n° 2014-06-199, remboursements payables par ledit organisme à la signature dudit contrat de sous-location par toutes les parties de celui-ci;

**Que** la présente résolution fasse et elle fait partie intégrante dudit contrat de sous-location et il en est de même dudit contrat de sous-location.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS, TOURISME**

### **5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires**

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada, fait rapport verbal.

#### **RÉSOLUTION 2014-06-202**

##### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 10 000 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Au montant suffisant pour le Camp de jour 2014 (tel que budget 2014)	6 430 \$
Fête nationale 23 et 24 juin 2014	3 570 \$

**Adoptée à l'unanimité**

- **Fête nationale (23 et 24 juin 2014)**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-203A**

##### **Autorisation de fermeture les 23 et 24 juin 2014 Rue Marie-Rose aux intersections de la rue Archambault**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise, dans le cadre des festivités de la Fête nationale, la fermeture, les 23 et 24 juin 2014 de la rue Marie-Rose aux intersections de la rue Archambault.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-203B**

##### **Autorisation dans le cadre des festivités de la Fête nationale organisées les 23 et 24 juin 2014 à Saint-Antoine-sur-Richelieu consommation d'alcool sur les lieux des événements**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise, dans le cadre des festivités de la Fête nationale les 23 et 24 juin 2014, les participants (*d'âge majeur*) à consommer de l'alcool sur les lieux des événements, le tronçon de la rue Marie-Rose et le quai Ferdinand-Fecteau.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2.0 Santé et bien-être**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

#### **RÉSOLUTION 2014-06-204**

##### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 81,06 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le renouvellement d'adhésion à Carrefour Action municipale et famille.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**5.2.1 Santé et bien-être – OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2014-06-205**

**Adoption des états financiers au 31 décembre 2013 tels que déposés  
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les états financiers au 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-206**

**Nomination de l'Élue substitut à l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
madame Lucie Beaudoin**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme, madame la Conseillère, Lucie Beaudoin, l'Élue substitut sur le Conseil d'administration (CA) de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu et, la délègue pour agir audit CA lorsque l'Élue responsable, madame la Conseillère, Jacklyn Estrada Rodriguez est dans l'obligation de s'absenter et/ou dans l'incapacité d'agir.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.3 Loisirs culturels  
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**5.3 Loisirs culturels  
Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal

**RÉSOLUTION 2014-06-207**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 148 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Bien-être du personnel	15 \$
Permis de réunion vernissage du 21 juin : La nature et l'art d'ici du 21 juin au 24 août	43 \$
Vin pour le vernissage du 21 juin La nature et l'art d'ici	90 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-208**

**Adjudication conditionnelle à Air Image inc  
(impression et assemblage photos pour exposition extérieure au Parc de la Fabrique)**

**Considérant** la demande de soumissions par invitation de la Municipalité et la réception de deux soumissions pour l'impression et l'assemblage de photos pour l'exposition extérieure au parc de la Fabrique à l'été 2014, comme suit :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Soumission avant taxes</i>
Lamcom technologies inc. Frais de livraison en sus (95 \$)	4 035,90 \$
Aire Image Inc. Épreuve, emballage (100 \$) frais de livraison en sus	1 957,50 \$



## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**Considérant** que la Municipalité est toujours en attente de l'échantillon demandée au plus bas soumissionnaire afin qu'elle puisse vérifier et s'assurer que le produit fini résiste aux conditions d'exposition extérieure;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal, conditionnellement à la réception à la Municipalité dans les meilleurs délais, de l'échantillon du plus bas soumissionnaire, Air Image inc., échantillon d'impression et d'assemblage de photo(s) pour exposition à l'extérieur, soit résistant tel que le procédé proposé par ledit plus bas soumissionnaire dans sa soumission datée du 13 mars 2014, soit et sera à l'entière satisfaction du Conseil municipal lors de l'analyse et de l'étude dudit échantillon, le tout pour le prix de 1 957,50 \$ plus 100 \$ pour épreuve et livraison incluant emballage, taxes applicables en sus;

**Que** le cas échéant, la soumission d'Aire Image inc. fasse et elle fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties, si ladite condition d'entière satisfaction du Conseil municipal est satisfaite.

**Adoptée à l'unanimité**

Un appel de candidatures pour combler le poste laissé vacant au Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT) par madame Geneviève Nadeau sera publié dans la Gloriette du mois d'août prochain.

\* \* \* \* \*

## **6 Protection de l'environnement**

### **Comité consultatif en environnement (CCE)**

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal et elle propose les dépenses suivantes :

#### **RÉSOLUTION 2014-06-209**

##### **Autorisation de dépenses**

##### **Fleurs pour embellissement des propriétés municipales**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise l'achat de fleurs chez Pépinière Jeannotte pour le montant de 696 \$ taxes applicables en sus, fleurs qui seront plantées par les cols bleus des travaux publics dans les différentes plates-bandes et boîtes à fleurs des propriétés municipales.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME**

### **7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et promotion**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

- **Réunion du CCU le 27 mai 2014**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-210**

##### **PIIA accordé, au 386, chemin du Rivage Reculer bâtiment et fondation**

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de reculer bâtiment et fondation au 386, chemin du Rivage;

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 27 mai 2014, par leur résolution n° CCU 2014-05-010, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet parce qu'il est conforme audit règlement;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de reculer bâtiment et fondation au 386, chemin du Rivage, le tout tel que la demande présentée à l'inspecteur municipal par le demandeur.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2014-06-211**

#### **PIIA accordé, au 1132, du Rivage Toiture**

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de toiture au 1132, du Rivage;

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 27 mai 2014, par leur résolution n° CCU 2014-05-011, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet parce qu'il est conforme audit règlement;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de toiture au 1132, du Rivage, le tout tel que la demande présentée à l'inspecteur municipal par le demandeur.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 Agriculture, développement et promotion**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal et elle indique qu'un 2<sup>e</sup> concours pour combler un poste (secteur urbain) au CCA sera publié dans la Gloriette de juin.

## **8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

### **RÉSOLUTION 2014-06-212**

#### **Demande de rencontre à la CPTAQ dans le dossier n° 406966 (Transbordement)**

**Considérant** l'orientation préliminaire défavorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier n° 406966 et datée du 12 mai 2014;

**Considérant** le délai maximum de trente jours autorisant toute personne intéressée au dossier à présenter des observations écrites qui seront prises en considération par la Commission avant de rendre sa décision;

**Considérant** que l'on peut demander par écrit une rencontre avec la Commission dans ce même délai;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est directement intéressée au dossier et s'attend à ce que l'autorisation demandée soit accordée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'obtenir une rencontre où elle pourra expliquer plus en détails les raisons pour lesquelles l'autorisation demandée devrait être accordée, dans le cas où les arguments qui suivent ne suffisent pas à la CPTAQ pour réviser son orientation;

**Que** la Municipalité a octroyée à la compagnie ABC Environnement Inc. un contrat de 4 ans pour l'application de son règlement sur la gestion des boues des fosses septiques des résidences situées en zone agricole, celles localisées dans le noyau villageois

#### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

étant desservies par un réseau sanitaire et une usine de traitement des eaux usées ne nécessitant pas ce service;

- Que** la Municipalité a spécifiquement demandé à l'entrepreneur ABC Environnement Inc. d'effectuer les démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de faire le transbordement des boues de camion à camion;
- Que** le fait d'autoriser le transbordement permettrait de réduire les coûts à facturer aux citoyens visés par le programme de vidange dont, entre autres, tous les agriculteurs de notre territoire, cette pratique permettant une diminution considérable du nombre de déplacements longue distance (Saint-Antoine-sur-Richelieu à Crabtree) ainsi que la durée du contrat, le tout entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Que** cette utilisation de la plate-forme de l'agriculteur, est strictement limitée à l'exercice du contrat liant la Municipalité à l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de vidange des fosses sur notre territoire local;
- Que** le risque associé à une possible contamination de la fosse à fumier de l'agriculteur est tout à fait mineur puisque les opérateurs effectuant le transbordement de camion à camion sont sur place lors de l'opération de transbordement, et que de plus, c'est justement ce type de camion à succion qui est utilisé pour le ramassage de déversements;
- Que** le risque de contamination est d'autant plus faible que le propriétaire de la ferme nous indique qu'à la période où nous faisons faire la vidange des fosses septiques, il n'y a pas de fumier entreposé dans sa fosse;
- Que** même dans le pire des cas, le fumier serait alors associé à des MRF (ex. : boues déshydratées d'usine d'épuration des eaux municipales, biosolides municipaux, résidus d'usine de désencrage, petit lait de fromagerie, etc.) comme en sont utilisés des milliers de tonnes par les agriculteurs locaux à chaque année, dont la ferme propriétaire de la fosse où le transbordement est prévu;
- Que** la Municipalité ne comprend pas que la Commission associe cette activité à une activité de nature commerciale alors que ceci est fait à l'intérieur d'un contrat institutionnel.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-213**

##### **Embauche du personnel à la Maison de la culture et du tourisme**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise l'embauche de deux (2) personnes pour la Maison de la culture et du tourisme personnel comme suit :
- 1 préposé(e) à l'accueil 1 fin de semaine sur 2;
  - 1 préposé(e) à l'accueil à statut étudiant dans le cadre de Desjardins jeunes au travail.
- Que** le comité de sélection formé de mesdames Isabelle Grondin, Joscelyne Charbonneau et de monsieur le Conseiller, Pierre Lauzon, feront les recommandations au Conseil municipal pour décision à entériner lors de la séance de juillet prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-214**

##### **Récupération ordinateur pour la Maison de la culture et tourisme**

##### **Autorisation de dépenses**

*Note aux lecteurs : projet abandonné 13 juin 2014 – travaux de mise en réseau ne sont plus requis*

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 500 \$ pour la mise en réseau des postes ordinateurs de la Maison de la culture et tourisme suite à la récupération

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014**

d'un des postes ordinateur remplacé à la Municipalité, travaux par le fournisseur et technicien informatique, Ordinateur Experts Carignan.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-215**

**Systeme de protection à la Maison de la culture et du tourisme  
Autorisation pour travaux au plus bas soumissionnaire**

**Considérant** qu'une 2<sup>e</sup> soumission pour l'actualisation et la mise à niveau du système de protection sera demandée par l'inspecteur municipal;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adjuge un contrat au plus bas soumissionnaire pour l'actualisation et la mise à niveau du système de protection (pièces et main-d'œuvre) de la Maison de la culture et du tourisme. (2<sup>e</sup> soumission doit être plus basse ou égale à 1 185,03 \$ taxes applicables en sus)

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-06-216**

**Don d'un piano à la Maison de la culture et tourisme de la Municipalité  
Merci aux généreux donateurs et merci aux bénévoles  
remboursement du kilométrage à 2 bénévoles**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal remercie les généreux donateurs de la Ville de Sorel, d'un piano à la Municipalité pour sa Maison de la culture et du tourisme ainsi qu'aux bénévoles qui sont allés le chercher et le déposer à ladite Maison de la culture et du tourisme;

**Que** le Conseil municipal autorise le remboursement du kilométrage aux 2 bénévoles ayant fourni chacun leur véhicule pour le transport du piano et des bénévoles le samedi 31 mai dernier (34,79 \$ chacun).

**Adoptée à l'unanimité**

• **Rapport trimestriel de la Maison des jeunes *La traversée***

Le rapport trimestriel (mars, avril, mai 2014) reçu ce 3 juin de la Maison des jeunes *La traversée* est déposé.

\* \* \* \* \*

**9 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Il est 21h10, le Maire et son Conseil municipal procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

\* \* \* \* \*

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2014-06-217**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyée par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 21h50.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

---

**Denis Campeau,**  
Maire

---

**Élise Guertin,**  
Secrétaire-trésorière et directrice générale